

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE N° 40A  
le 2 novembre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT  
DU DISCOURS

Bureau de presse  
750 Troisième Avenue  
New York  
YUkon 6-5740

Accroissement de la contribution du  
Canada à l'assistance technique

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, Son Excellence M. Paul Tremblay, vient d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada a l'intention de souscrire des contributions se chiffrant à \$9,500,000 au Programme fusionné de 1966 du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique. Ces dernières contributions dépassent ainsi de \$2,200,000 la somme de \$7,300,000 que le Canada avait souscrite en 1965 à ces deux programmes.

M. Tremblay a communiqué cette nouvelle lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique qui se tient aujourd'hui à l'ONU. L'annonce de ces contributions a été faite en prévision de la fusion de ces deux programmes, ainsi qu'on le projette, en un Programme de développement des Nations Unies en faveur du pré-investissement et de l'assistance technique. Cette fusion se fera, semble-t-il, au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Voici le texte de la déclaration de M. Tremblay:

"Monsieur le Président, le Canada a toujours donné son appui aux activités du Fonds spécial et à celles du Programme élargi d'assistance technique. C'est donc avec plaisir que je me fais le porte-parole de mon Gouvernement pour annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera \$9,500,000 au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique. Ceci représente une augmentation de presque un tiers, soit la somme de \$2,200,000, par rapport à nos contributions de 1965. Le Canada apporte cette contribution volontaire au Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que le prévoit la résolution 1020 du Conseil économique et social. Ce projet de résolution doit en effet être bientôt soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Mon Gouvernement déterminera, suivant les circonstances, le montant à répartir entre les activités de pré-investissement et celles de l'assistance technique.

"Les réalisations remarquables du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique soulignent jusqu'à quel point l'assistance multilatérale peut aider les pays en voie de développement à mettre en valeur leurs ressources naturelles dans le meilleur intérêt de leurs populations. La recommandation du Conseil économique et social, à l'effet que les programmes du Fonds spécial et de l'Assistance technique soient intégrés, donnera sûrement une impulsion nouvelle à ces programmes. Nous sommes en effet convaincus, Monsieur le Président, que la fusion de ces

1940

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...



deux programmes, dirigés avec une rare compétence par MM. Owen et Hoffman, constitue la meilleure garantie d'une utilisation rationnelle des fonds souscrits et d'une administration efficace de ces programmes.

"En terminant, j'exprime l'espoir de mon Gouvernement que la création de ce programme intégré contribuera à rehausser l'influence et le prestige des Nations Unies."

Le Programme de pré-investissement du Fonds spécial en faveur de l'assistance technique est destiné (a) à mettre en lumière les possibilités de développement des ressources naturelles des pays en voie de développement; (b) à transmettre aux autochtones les connaissances et la compétence techniques nécessaires pour mettre ces ressources en valeur; et (c) à renforcer les cadres des institutions de ces pays engagées dans l'organisation et la gestion d'importantes activités de développement. La création du Fonds spécial remonte à 1959, et le Canada, qui y a joué un rôle prépondérant, est membre du Conseil d'administration depuis les débuts du Fonds. Les pays développés, aussi bien que les pays en voie de développement, ont largement appuyé le Fonds spécial. A l'heure actuelle, le Fonds a approuvé 522 projets répartis dans 130 pays et cela au coût total de \$1,149,000,000. La part des pays en voie de développement représente à elle seule la somme de \$673,000,000.

La contribution du Canada au Fonds spécial en 1965 a été de \$5,000,000, ce qui place notre pays au cinquième rang des pays qui contribuent au Fonds.

Le Programme élargi d'assistance technique a pour but de fournir aux pays en voie de développement des experts, des instruments de formation et des connaissances techniques. En 1964, plus de 2,500 experts ont été mis à la disposition de 130 pays et territoires et plus de 3,000 bourses ont été distribuées aux ressortissants de 150 pays et territoires. L'oeuvre du Programme élargi d'assistance technique complète les programmes d'aide bilatérale du Canada, tels que ceux entrepris sous les auspices du Plan de Colombo. Au cours des années, le Programme élargi a reçu l'appui croissant des membres des Nations Unies et il est regardé comme l'une des activités les plus efficaces de l'ONU.

Le Canada a été l'un de ceux qui ont le plus apporté leurs concours au Programme. En 1965, il a souscrit la somme de \$2,300,000.

A mi-chemin de la Décennie du développement, et à une époque où les besoins se font toujours croissants par suite de la montée de la population et des problèmes de remboursement des dettes qui se posent aux pays en voie de développement, une vive inquiétude s'est manifestée, lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et lors d'autres conférences internationales, face à la stabilisation de l'assistance aux pays en voie de développement. En conséquence, le Conseil d'administration du Fonds spécial a fixé en juin dernier un nouvel objectif pour les programmes fusionnés du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. L'Ancien objectif de \$150,000,000 passe maintenant à \$200,000,000. Le Secrétaire général a donné son appui à cet objectif et l'on prévoit que l'Assemblée générale l'approuvera au cours de la présente session. L'augmentation substantielle de la contribution du Canada répond à l'urgente nécessité de trouver des fonds de développement supplémentaires.

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958